

REGLEMENT INTERIEUR DU CIRCUIT 2022

1. Le circuit du coudriou au Château D'Olonne est autorisé aux licenciés **FFM UNIQUEMENT**, tous les jours **10h-12h et 14h-18h, sauf fermeture décidé par les dirigeants du club.**
2. Les pilotes évoluant sur le circuit doivent être en possession de la licence de l'exercice en cours. Il est interdit d'évoluer sur le circuit avec des quads, side-car, Pit-bike, Dirt-bike et Pocket-bike.
3. S'il devait y avoir un blessé pendant les entraînements, ceux-ci devront être immédiatement interrompus.
4. Les motos de 50 cm3 et 65 cm3 ne devront pas évoluer avec les autres catégories. **Sessions séparées.**
5. **Vous serez responsable des pilotes et accompagnateurs que vous emmenez ! Vous devez vous assurer qu'ils sont bien licenciés et qu'ils ont prévenu un dirigeant du club avant de s'entraîner.**
6. **INTERDICTION DE PENETRER SUR LES CIRCUITS POUR LES ACCOMPAGNEMENTS, PHOTOGRAPHES ET AUTRES PERSONNES « NON LICENCIÉ » ! Possibilité de souscrire à une licence « Assistant Pilote » (nous contacter). Voir accès piste.**
7. **En cas d'absence de dirigeants vous devez contrôler les licences et faire régler les pilotes extérieurs si les inscriptions ne sont pas sur engagement sports).**
- 8 **Chèque de Caution :** Celui-ci sera encaissé après l'Assemblée Générale si vous ne participez pas au minimum à la vie du club dans l'année de votre Licence (il faudra au minimum travailler l'équivalent d'une journée et prendre une permanence dans les dates qui vous seront proposées courant de l'année, répondre aux messages, si ses messages vous concernent).

Tarif entraînement 2021/2022 :

5 € l'entraînement pour les -12 ans / 10 € pour les plus de 12 ans, 8€ pour la matinée, majoré des frais d'engagement sports.

Le code d'accès du portail vous sera transmis par mail **Ce numéro est confidentiel INTERDICTION DE LE DIFFUSER A D'AUTRES PERSONNES.** Ce numéro pourra changer en cours d'année.

INFORMATIONS

- **CIRCUIT MINICROSS (Ecole de Conduite - de 12 ans uniquement OU débutant + de 12 ans avec accord du club !!**
- Tribune interdite aux engins motorisés.
- Les machines de cylindrée inférieure à 66 cm3 ne peuvent pas évoluer en même temps que les machines d'une cylindrée supérieure à 84 cm3, (faire des sessions séparées).
- Je ne m'entraîne pas seul et je suis muni d'un téléphone portable
- **Ne pas rouler entre les pistes**
- Je roule doucement sur le parking
- Je ramasse mes ordures
- Je ne décrotte pas ma moto sur le parking

Il est interdit de circuler à moto dans les champs environnants le circuit, ainsi que la ligne de départ servant aux manifestations, uniquement autorisé par la Mairie le jour des manifestations.

Voici les personnes à contacter :

Président : Dominique TESSON 06.14.05.55.92 - **Trésorière :** Liliane TESSON 09.64.18.06.33

Vice -Président : Stéphane Guillet 06.12.59.41.72 **Secrétaire :** Fabrice TESSON 06.28.73.34.54

Tous pilotes du club manquant à ces règles élémentaires, pourront après délibération du bureau, être exclus du site et éventuellement pour plusieurs mois.

Merci de respecté et de faire respecter ce règlement.

Le Président
Dominique TESSON

Mr ou Mme

Je reconnais avoir été informé du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter

Mon Métier (parents pour les mineurs) : Taille de T-shirt pour les nouveaux licenciés :

Fais-le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Correspondant : TESSON Liliane – 46 rue du Moulineau – 85180 LE CHATEAU D'OLONNE – Tél : 09 64 18 06 33–
Email : motoclub.paysdesolannes@wanadoo.fr Site Web : www.mcpaysdesolannes.a3w.fr